

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 666

20 avril 2007

SOMMAIRE

Alter Domus	31943	Migalux S.à r.l.	31940
Alternative Asset Management S.A.	31922	MinFin S.A.	31954
Blenheim Orange S.à.r.l.	31922	Novera Macquarie Renewable Energy S.à r.l.	31954
Bufab S.à r.l.	31954	Orsa 2006 S.A.	31956
Cardoso et Cie S.à r.l.	31957	Panalpina Luxembourg S.A.	31955
Deloitte S.A.	31956	Pandora Holding S.A.	31957
Erste Europäische Pfandbrief- und Kom- munalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg	31940	Quartier Kirchberg, s. à r.l.	31955
Genpact Onsite Services	31925	Restaurant-Pizzeria Il Fragolino S.à r.l. ...	31963
Hazelwood Investments S.à.r.l.	31964	Richemont Luxury Group S.A.	31967
Hutchison Whampoa Finance S.A.	31943	Ridgefield Acquisition	31957
Immogest S.à r.l.	31955	Rochester Holding S.A.	31929
K&F Motorsport S.à r.l.	31930	T.C.G. Gestion S.A.	31968
KPI Investment Property 54 S.à r.l.	31946	Tradimus S.à r.l.	31946
Logix I S.à r.l.	31967	Trafalgar S.A.	31944
Med Control S.A.	31930	Twenty-five S.à r.l.	31964
Medex EU S.à r.l.	31929	Volnay Luxco I S. à r.l.	31931
Metropolitan Properties S.à r.l.	31964	White Fairy Holding S.A.	31928
		Yeoman International Holdings S.A.	31941

Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 65.700.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderungen in Bezug auf die Besetzung des Verwaltungsrats sowie die tägliche Geschäftsführung mit:

Herr Marc Flammang hat sein Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrats sowie das ihm übertragene Mandat zur täglichen Geschäftsführung mit Wirkung zum 30. September 2006 niedergelegt. Zudem hat Herr Steve Lasar sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 30. September 2006 niedergelegt.

Der Verwaltungsrat hat Herrn Cornelius Obert, geschäftsführender Direktor der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., mit Wirkung ab 1. Oktober 2006 zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrats gewählt. Gleichzeitig hat der Verwaltungsrat Herrn Cornelius Bresser, Leiter des Portfolio Managements der COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., zum Mitglied des Verwaltungsrats bestellt.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft wurde Herrn Cornelius Obert übertragen.

Die Berufsadresse der Herren Obert und Bresser lautet: COMMERZBANK INTERNATIONAL, 25, rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg.

Erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Februar 2007.

ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A.

Dr. B. Weber / S. Schwickerath

Référence de publication: 2007031645/15/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Blenheim Orange S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 114.776.

In the year two thousand and seven, on the fifth of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BOUNTIFUL S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.775, duly represented by:

Mr. Jean-Jacques Bernard, maître en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given to him.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the company BLENHEIM ORANGE S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.776, incorporated pursuant to a notarial deed on February 24, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 995 of May 20, 2006. The articles of Incorporation have been modified by a notarial deed on August 25, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2230 of November 29, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to acknowledge the resignation of Mr. Andrew Bennett as at January 31st, 2007 from his mandate of manager A.

Second resolution

The partners resolved to modify article 13, article 15, article 16, article 18 and article 19 of the Articles of association in order to grant each manager of the company all powers and rights on his own signature as follows:

« **Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

If more than one manager is appointed, the articles 14, 15 and 16 shall apply.»

« **Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.»

« **Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.»

« **Art. 18. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager.»

« **Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the sole signature of each manager or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.»

Third resolution

The partner resolved to appoint as manager for an unlimited period Mr. Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

The partner resolved that Mr. Michele Canepa and Mr. Riccardo Moraldi are each authorise to engage the Company by their individual signature.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BOUNTIFUL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 775,

dûment représentée par:

Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu de d'une procuration lui donnée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation. Laquelle partie comparante est l'associé unique de la société BLENHEIM ORANGE S.à r.l., ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.776, constituée selon un acte notarié en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 995 du 20 mai 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2230 du 29 novembre 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de reconnaître la démission de Monsieur Andrew Bennet comme gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 janvier 2007.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article 13, l'article 15, l'article 16, l'article 18 et l'article 19 des statuts afin de garantir à chaque gérant de la Société une signature individuelle. Les articles seront conçus comme suit:

« **Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.»

« **Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.»

« **Art. 16. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.»

« **Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant.»

« **Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Troisième résolution

L'associé décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée Monsieur Michele Canepa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

L'associé confirme que Messieurs Michele Canepa et Riccardo Moraldi ont le pouvoir d'engager la Société par leur signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Bernard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2007, Relation: EAC/2007/747. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007031647/239/162.

(070026551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Genpact Onsite Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.938.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GENPACT INTERNATIONAL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.549, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 January 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares, with a nominal value of USD 40.- (forty US Dollars) each in the share capital of GENPACT ONSITE SERVICES, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.938 (the Company).

II. The Company was incorporated on 9 May 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 961 of 29 September 2005, and the articles of association of the Company have been amended on 1 December 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 209 of 7 October 2005.

III. The share capital of the Company is set at USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of USD 40.- (forty US Dollars) each.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company together with its main establishment (administration centrale) and place of incorporation to Delaware, USA at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, effective as of the date on which all the formalities under both the laws of the State of Delaware and the laws of Luxembourg which are required to give effect to the Migration are fulfilled (the Migration Date).

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence of the Migration (i) the Company will cease to be governed by Luxembourg law without being dissolved, and subsequently (ii) the Company, keeping its legal personality, will be governed by the laws of the State of Delaware as a corporation as from the Migration Date.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that, due to practical reasons, the accounts regarding the period starting on 1 January 2007 and ending on the Migration Date, are not available on the date hereof. The Sole Shareholder further notes that these interim accounts will be approved by the Company within a reasonable period of time as from the Migration Date.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves hereby to ratify any and all actions regarding the Migration which have already been taken.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited duration, Heather D. White and Tamas Soos, with immediate effect.

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment of the following managers of the Company, being Eileen S. Silvers, Vidya Srinivasan, Heather D. White, Tamas Soos and Piyush Mehta, as directors of the Company in Delaware, effective as of the registration of the Certificate of Domestication of the Company with the Secretary of State in Delaware.

The Sole Shareholder notes that pursuant to article 8 of the articles of association of the Company, «The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).»

The Sole Shareholder resolves to revoke Edward P. Pfaff, Vivek N. Gour and Raghuram Raju from their office as managers of the Company, with immediate effect.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to GENPACT ONSITE SERVICES, INC., such change of name to be effective as of the date of registration of the Certificate of Domestication of the Company with the Secretary of State in Delaware.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Certificate of Domestication of the Company, a copy of which having been tabled to the Meeting.

The Sole Shareholder resolves to approve the Certificate of Incorporation of the Company, a copy of which having been tabled to the Meeting.

Seventh resolution

In view of the Migration, the Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety in order to adopt the Bylaws of a Delaware corporation effective as of the registration of the Certificate of Domestication of the Company with the Secretary of State in Delaware, a copy of which having been tabled to the Meeting.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve hereby any and all further actions necessary or useful to the implementation of the Migration.

The Sole Shareholder furthermore resolves to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer of CRAVATH, SWAINE & MOORE LLP and any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, acting individually and severally under his/her sole signature, on behalf of the Company to perform any and all actions which are necessary or useful to the implementation of the Migration, and in particular to execute, deliver and perform under any and all documents, certificates, instruments, notices and agreements in relation to the Migration.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GENPACT INTERNATIONAL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.549 (l'Associé unique),

ci-après représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 25 janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes afin d'être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé unique requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé unique détient l'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 40,- (quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) du capital social de GENPACT ONSITE SERVICES, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.938 (la Société).

II. La Société a été constituée le 9 mai 2005 en vertu d'un acte du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 961 du 29 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés le 1^{er} décembre 2005, en vertu d'un acte du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 209 du 7 octobre 2005.

III. Le capital social de la Société est établi à USD 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 40,- (quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

IV. L'Associé unique, agissant en qualité d'associé unique de la Société, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société ainsi que son administration centrale et sa place of incorporation au Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique, à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, aux Etats-Unis d'Amérique, à compter de la date à laquelle les formalités requises par la loi applicable dans de l'Etat du Delaware et au Luxembourg seront satisfaites, concernant la mise en œuvre de l'Expatriation (la Date d'Expatriation).

L'Associé unique reconnaît qu'en conséquence de l'Expatriation (i) la Société cessera d'être régie par la loi luxembourgeoise sans toutefois être dissoute, et qu'ainsi (ii) à compter de la Date d'Expatriation, la Société, qui conservera son intégrité de personne morale, sera régie par la loi de l'Etat du Delaware en tant que corporation.

Deuxième résolution

L'Associé unique prend acte que, pour des raisons pratiques, les comptes relatifs à la période commençant le 1^{er} janvier 2007 et terminant à la Date d'Expatriation ne sont pas disponibles à la date des présentes. L'Associé unique reconnaît par conséquent que ces comptes intérimaires seront approuvés par la Société dans un délai raisonnable à compter de la Date d'Expatriation.

Troisième résolution

L'Associé unique décide de ratifier toutes les actions déjà entreprises relativement à l'Expatriation.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée, Heather D. White et Tamas Soos, avec effet immédiat.

L'Associé unique décide de confirmer la nomination des gérants suivants de la Société, Eileen S. Silvers, Heather D. White, Tamas Soos, Vidya Srinivasan, et Piyush Mehta, en tant que directeurs de la Société au Delaware, à compter de la date d'enregistrement du Certificate of Domestication de la Société auprès du Secrétaire d'Etat au Delaware.

L'Associé unique rappelle les termes de l'article 8 des statuts de la Société, selon lequel «L'Assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'un motif valable) révoquer et remplacer le ou les gérants». L'Associé unique décide de révoquer le mandat de Edward P. Pfaff, Vivek N. Gour et Raghuram Raju en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de modifier le nom de la Société en GENPACT ONSITE SERVICES, INC., ledit changement de nom étant effectif à compter de la date d'enregistrement du Certificate of Domestication de la Société auprès du Secrétaire d'Etat au Delaware.

Sixième résolution

L'Associé unique décide d'approuver le Certificate of Domestication de la Société, dont une copie a été présentée à l'Assemblée.

L'Associé unique décide d'approuver le Certificate of Incorporation de la Société, dont une copie a été présentée à l'Assemblée.

Septième résolution

En vue de l'Expatriation, l'Associé unique décide de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité afin d'adopter les statuts d'une société du Delaware, avec effet à compter de la date d'enregistrement du Certificate of Domestication de la Société auprès du Secrétaire d'Etat au Delaware. Un exemplaire en a été présenté à l'Associé unique.

Huitième résolution

Par les présentes, l'Associé unique décide d'approuver toutes actions nécessaires ou utiles en vue de la mise en œuvre de l'Expatriation.

L'Associé unique décide en outre de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, tout avocat de CRAVATH, SWAINE & MOORE LLP et tout avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, agissant individuellement et conjointement sous leur seule signature pour le compte de la Société, afin d'entreprendre toutes actions nécessaires ou utiles en vue de la mise en œuvre de l'Expatriation, et plus particulièrement afin d'exécuter, fournir et effectuer tous documents, certificats, instruments, avis et contrats relatifs à l'Expatriation.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Thiebaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 76, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032264/242/173.

(070027139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 février 2007 que:

1. Le mandat d'administrateur de Messieurs Francesco Cuzzocrea et Bruno Beernaerts a été prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

2. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Francesco Cuzzocrea a été prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

3. Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

4. Est élu administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007031651/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03998. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Rochester Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.442.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 février 2007 que:

1. Le mandat d'administrateur de Messieurs Francesco Cuzzocrea et Bruno Beernaerts a été prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

2. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Francesco Cuzzocrea a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

3. Monsieur David De Marco a démissionné en sa qualité d'administrateur.

4. Est élu administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007031652/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Medex EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.775,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.231.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social extraordinairement le 15 janvier 2007 que:

- Paul Abraham Cramer, résidant professionnellement au Floryn 1, 2353 TC Leiderdorp, The Netherlands a été nommé Gérant Type B de la Société pour un mandat à durée indéfinie, en remplacement du gérant démissionnaire, Georg Landsberg, résidant D-40549 Düsseldorf, 101 Hansaalle, Allemagne

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2007031655/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

K&F Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.172.

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.- Madame Claudine Kaiser, gérante de société, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 14, Chemin de Guirsch,
- 2.- Monsieur Alain Picard, garagiste, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 14, Chemin de Guirsch,
- 3.- Monsieur Michel-Cyrille Picard, garagiste, demeurant à B-6688 Bertogne, 897 G, Mande-Saint-Etienne, ici représenté par Monsieur Alain Picard, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Bastogne le 23 janvier 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée K&F MOTORSPORT S.à r.l. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.172, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 513 du 13 juillet 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 5 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1812 du 28 septembre 2006, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide de changer l'adresse du siège social de L-9515 Wiltz, 4, rue Grande Duchesse Charlotte à L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Perle.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kaiser, A. Picard, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 68, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007031657/7241/37.

(070026387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Med Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.155.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 décembre 2006 que:

1. Monsieur David De Marco a démissionné en tant qu'administrateur.
2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est coopté administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007031658/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Volnay Luxco I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.373.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-second day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. 3i EUROPARTNERS Va L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11419), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i EUROPARTNERS VA), acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC;

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on January 19, 2007.

2. 3i EUROPARTNERS Vb L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11420), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i EUROPARTNERS VB), acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC;

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on January 19, 2007.

3. 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11276), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i PAN EUROPEAN A), acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC;

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, Lawyer,

professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on January 19, 2007.

4. 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11277), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i PAN EUROPEAN B), acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC;

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on January 19, 2007.

5. 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11278), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i PAN EUROPEAN C), acting by its manager, 3i INVESTMENTS PLC;

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London, on January 19, 2007.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of VOLNAY LUXCO I S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred Euro) represented by 1,240,000 (one million two hundred forty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager (s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signatures of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and Extraordinary General Meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI.- Financial year - Financial statements - Profit Sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 1,240,000.- (one million two hundred forty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred Euro), as follows:

	Shares
3i EUROPARTNERS VA	352,864
3i EUROPARTNERS VB	391,136
3i PAN EUROPEAN A	399,823
3i PAN EUROPEAN B	30,349
3i PAN EUROPEAN C	65,828
Total:	1,240,000

All these 1,240,000 (one million two hundred forty thousand) shares have been fully paid up by the shareholders by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2007.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand nine hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company has adopted the following resolutions:

1. The shareholders of the Company resolve to set the number of managers of the Company at 6 constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The shareholders of the Company resolve to appoint the following 6 persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Robert van den Bergh, Advisor/Director, born on 10 April 1950, in 's-Gravenhage, the Netherlands, with address at 49 Byran Drive, Greenwich, CT-06830, United States of America;

b) Frederik Hoekstra, General Director, born on 9 February 1963 in Utrecht, Netherlands, with address at Amstelzide 21, 1184 TX Amsterdam, the Netherlands;

c) Machtelt Groothuis, Investor, born on 27 January 1970 in Leiden, the Netherlands, with address at Scheepstimmersmanstraat 13-II, 1019 WZ Amsterdam, Netherlands;

d) Crevan O'grady, Investor, born on 21 July 1971 in Corcaigh/Cork, Ireland, with address at 106 Abbeville Road, Clapham, London SW4 9LU, United Kingdom;

e) Johannes Platschorre, Finance & Operations Director, born on 19 May 1968 in Klundert, Netherlands, with address at Wormerstraat 12, 2131 AX Hoofddorp, the Netherlands; and

f) Thijs van Ingen, Account Manager Legal, born on 5 December 1974 in Tiel, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. The shareholders of the Company resolve to set the registered office of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. 3i EUROPARTNERS Va L.P., un limited partnership enregistré sous le Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11419), ayant son siège social à 16, Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i EUROPARTNERS VA), agissant par son Manager, 3i INVESTMENTS PLC;

ici représenté par Monsieur Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 janvier 2007.

2. 3i EUROPARTNERS VBb L.P., un limited partnership enregistré sous le Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11420), ayant son siège social à 16, Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i EUROPARTNERS VB), agissant par son Manager, 3i INVESTMENTS PLC;

ici représenté par Monsieur Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 janvier 2007.

3. 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08A L.P., un limited partnership enregistré sous le Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11276), ayant son siège social à 16, Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i PAN EUROPEAN A), agissant par son Manager, 3i INVESTMENTS PLC;

ici représenté par Monsieur Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 janvier 2007.

4. 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08B L.P., un limited partnership enregistré sous le Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11277), ayant son siège social à 16, Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i PAN EUROPEAN B), agissant par son Manager, 3i INVESTMENTS PLC;

ici représenté par Monsieur Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 janvier 2007.

5. 3i PAN EUROPEAN BUYOUTS 2006-08C L.P., un limited partnership enregistré sous le Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11278), ayant son siège social à 16, Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i PAN EUROPEAN C), agissant par son Manager, 3i INVESTMENTS PLC;

ici représenté par Monsieur Bertrand Gérardin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 19 janvier 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, aux termes de la qualité en vertu de lesquelles elle agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de VOLANY LUXCO I S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées Générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télécourrier, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexés aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), comme suit:

	parts sociales
3i EUROPARTNERS VA	352.864
3i EUROPARTNERS VB	391.136
3i PAN EUROPEAN A	399.823
3i PAN EUROPEAN B	30.349
3i PAN EUROPEAN C	65,828
Total:	1.240.000

Toutes ces 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales ont été libérées entièrement par les associés au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 12.400 (douze mille quatre cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille neuf cents euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Les associés de la Société décident de fixer le nombre de gérants de la Société à 5, formant ainsi le conseil de gérance de la Société.

2. Les associés de la Société décident de nommer les 5 personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Robert van den Bergh, Advisor/Director, né le 10 avril 1950, à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse au 49 Byran Drive, Greenwich, CT-06830, United States of America;

(b) Frederik Hoekstra, General Director, né le 9 février 1963 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse au Amstelzijde 21, 1184 TX Amsterdam, the Netherlands;

(c) Machtelt Groothuis, Investor, né le 27 janvier 1970 à Leiden, Pays-Bas, avec adresse au Scheepstimmersmanstraat 13-11, 1019 WZ Amsterdam, Netherlands;

(d) Crevan O'grady, Investor, né le 21 juillet 1971 à Corcaigh/Cork, Irlande, avec adresse au 106 Abbeville Road, Clapham, London SW4 9LU, United Kingdom;

(e) Johannes Platschorre, Finance & Operations Director, né le 19 mai 1968 à Klundert, Pays-Bas, avec adresse au Wormerstraat 12, 2131 AX Hoofddorp, the Netherlands; et

(f) Thijs van Ingen, Account Manager Legal, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. Les associées de la Société décident de fixer le siège social de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157S, fol. 65, case 5. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007031820/242/502.

(070026400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Die Gesellschaft teilt folgende personelle Veränderung im Verwaltungsrat mit:

Frau Renate Krümmer hat ihr Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 5. Oktober 2006 niedergelegt.

Der Verwaltungsrat hat Herrn Michael Reuther, Mitglied des Vorstands der Commerzbank AG, mit Wirkung zum 27. November 2006 zum Mitglied des Verwaltungsrats bestellt. Die Berufsadresse von Herrn Reuther lautet Commerzbank AG, Zentrale am Kaiserplatz, D-60261 Frankfurt am Main.

Erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Februar 2007.

ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK AKTIENGESELLSCHAFT

J. Rosar / J. Thomsen

Référence de publication: 2007031659/2248/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Migalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.162.

Je soussigné Monsieur John Kartheiser, né le 14 août 1945 à Luxembourg, donne par la présente ma démission comme gérant de la société à responsabilité limitée

MIGALUX S.à r.l.

avec siège social à Luxembourg, 45, route d'Arlon, N^o Registre de Commerce: B 26.162.

avec effet immédiat.

Cabestany, le 31 janvier 2007.

John Kartheiser.

Référence de publication: 2007031661/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Yeoman International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand seven, on the second of February.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is appeared:

Mr Kai Hennen, employee, residing in Trier acting as the representative of the board of directors of YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a société anonyme holding having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 53.248, (hereafter the «Company») pursuant to a resolution of the board of directors dated on 29 January 2007. The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state the following:

1) YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. has been incorporated pursuant to a notarial deed on 29 November 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of 23 February 1996. The articles of incorporation of the Company have been amended at several times and for the last time pursuant to a notarial deed on 29 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1764 of 21 September 2006.

2) The share capital of the Company is set at EUR 4,142,101.05 (four million one hundred forty-two thousand one hundred one euros zero five cents) divided into 595,307 (five hundred ninety-five thousand three hundred seven) A Ordinary shares and 2,009,788 (two million nine thousand seven hundred eighty-eight) B Ordinary shares having all a par value of EUR 1.59 (one point fifty-nine euros) per share.

3) Pursuant to article five of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital is fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million euros) divided into EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euros) in respect of the A Ordinary shares and EUR 13,500,000.- (thirteen million five hundred thousand euros) in respect of the B Ordinary shares.

The board of directors is authorized, for a period of one year from 29 June 2006, to issue shares to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) In its meeting on 29 January 2007, the board of directors of the Company has decided to issue, in accordance with the Employee Profit Sharing Scheme, 1,880 (one thousand eight hundred eighty) new shares i.e. 430 (four hundred thirty) new A Ordinary shares and 1,450 (one thousand four hundred fifty) new B Ordinary shares at a price of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The 1,880 (one thousand eight hundred eighty) new shares have been subscribed and have been fully paid up by payments in cash. The amount of EUR 47,000.- (forty-seven thousand euros) consisting of EUR 2,989.20 (two thousand nine hundred eighty-nine euros twenty cents) for the capital and EUR 44,010.80 (forty-four thousand ten euros eighty cents) for the share premium, has been put at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

As a consequence the capital is increased by EUR 2,989.20.- (two thousand nine hundred eighty-nine euros twenty cents) so as to raise it from its amount of EUR 4,142,101.05 (four million one hundred forty-two thousand one hundred one euros zero five cents) to EUR 4,145,090.25 (four million one hundred forty-five thousand ninety euros twenty-five cents) by the creation and the issue of 430 (four hundred thirty) new A Ordinary shares with a par value of EUR 1.59 (one point fifty-nine euros) each and 1,450 (one thousand four hundred fifty) new B Ordinary shares with a par value of EUR 1.59 (one point fifty-nine euros) each, having the same rights as the existing shares, issued with a total share premium of EUR 44,010.80 (forty-four thousand ten euros eighty cents).

The Irish Revenue Authorities approved the valuation of twenty-five euros (EUR 25.-) per share under the Employee Profit Sharing Scheme by a letter dated 8 January 2007. A copy of this letter will remain attached to this document.

A copy of the subscription letter has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, point 5.2. of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«5.2. The subscribed Share capital is set at EUR 4,145,090.25 (four million one hundred forty-five thousand ninety euros twenty-five cents), divided into 595,737 (five hundred ninety-five thousand seven hundred thirty-seven) A Ordinary Shares having a par value of EUR 1.59 (one point fifty-nine euros) per share and 2,011,238 (two million eleven thousand two hundred thirty-eight) B Ordinary Shares having a par value of EUR 1.59 (one point fifty-nine euros) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 1,500.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Kai Hennen, employé privé, demeurant à Trèves, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme holding YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.248, (ci-après la «Société») en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société en sa réunion du 29 janvier 2007. Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 94 du 23 février 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1764 du 21 septembre 2006.

2) Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 4.142.101,05 (quatre millions cent quarante-deux mille cent un euros zéro cinq cents) représenté par 595.307 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent sept) actions de type A et 2.009.788 (deux millions neuf mille sept cent quatre-vingt-huit) actions de type B d'une valeur nominale de EUR 1,59 (un euro cinquante-neuf cents) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) représenté par EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) actions de type A et EUR 3.500.000,- (treize millions cinq cent mille euros) actions de type B.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période d'un an à partir du 29 juin 2006, à émettre des actions aux personnes et dans les conditions qui lui semblent appropriées et spécifiquement de procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

4) En sa réunion du 29 janvier 2007, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'émettre, en conformité avec l'«Employee Profit Sharing Scheme», 1.880 (mille huit cent quatre-vingts) actions nouvelles soit 430 (quatre cent trente) actions nouvelles de type A et 1.450 (mille quatre cent cinquante) actions nouvelles de type B à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les 1.880 (mille huit cent quatre-vingt) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces. La somme de EUR 47.000,- (quarante-sept mille euros), faisant EUR 2.989,20 (deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros vingt cents) pour le capital et EUR 44.010,80 (quarante-quatre mille dix euros quatre-vingt cents) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Par conséquent le capital social est augmenté à concurrence de EUR 2.989,20 (deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille vingt euros) pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de EUR 4.142.101,05 (quatre millions cent quarante-deux mille cent un euros zéro cinq cents) à EUR 4.145.090,25 (quatre millions cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix euros vingt-cinq cents) par la création et l'émission de 430 (quatre cent trente) actions nouvelles de type A d'une valeur nominale de EUR 1,59 (un euro cinquante-neuf cents) chacune et 1.450 (mille quatre cent cinquante) actions nouvelles de type B d'une valeur nominale de EUR 1,59 (un euro cinquante-neuf cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions, émises avec une prime totale d'émission de EUR 44.010,80 (quarante-quatre mille dix euros quatre-vingt cents).

L'«Irish Revenue Authorities» a donnée son approbation quant à l'évaluation de l'action à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par lettre du 8 janvier 2007, dont une copie restera annexée aux présentes.

Une copie de la lettre de souscription a été présentée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le point 5.2. de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.2. Le capital souscrit est fixé à EUR 4.145.090,25 (quatre millions cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix euros vingt-cinq cents) représenté par 595.737 (cinq cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente-sept) actions de type A

d'une valeur nominale de EUR 1,59 (un euro cinquante-neuf cents) chacune et 2.011.238 (deux millions onze mille deux cent trente-huit) actions de type B d'une valeur nominale de EUR 1,59 (un euro cinquante-neuf cents) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Hennen, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31CS, fol. 83, case 3. — Reçu 470 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007031667/7241/131.

(070026390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Alter Domus, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.509.

Résolution de l'associé unique de la société

L'associé unique de la Société, par la présente résolution, a décidé d'accepter la démission de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, demeurant 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises. Pleine et entière décharge est accordée à Monsieur Frans Elpers pour l'exercice de son mandat durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

L'associé unique de la Société, par la présente résolution, a décidé de nommer en remplacement de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, la société FIDUCIAIRE PROBITAS Sàrl, RCS Luxembourg B 93.065, ayant son siège social 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Fait à Luxembourg, le 8 février 2007.

EUROFID Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007031662/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Hutchison Whampoa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 92.698.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 décembre 2004, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Richard Waichi Chan, avec adresse au 41, Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg
- Susan Mo Fong Chow Woo, avec adresse au 9, Brewin Path, TJ-PO Garden, Hong Kong, Chine
- Frank John Sixt, avec adresse au 28, Barker Road, TJ-The Peak Hong Kong, Chine
- Robin Cheng Khoong Sng, avec adresse au 41, Marine Parade Road, SGP-449287 Singapour
- Edmond Ho, avec adresse au 66, Rodney Court, W9 1TJ Londres, Royaume-Uni

Avec effet au 1^{er} janvier 2004 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qui aura lieu en 2010.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, avec effet au 1^{er} janvier 2004 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 et qui aura lieu en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031663/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Trafalgar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 52.351.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre, à Luxembourg.

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société TRAFALGAR S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg,

constituée à Luxembourg le 26 septembre 1995, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 décembre 2005, modifications qui ont été publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n^o 211 du 26 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par M^e Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M^e Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur M^e Julien Rodrigues, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés à la présente assemblée et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. Il résulte de ladite liste de présence que sur 95.500 actions émises, représentant le capital social total de EUR 805.000,- toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1) Approbation et ratification du projet de fusion daté du 15 novembre 2006;

2) Approbation de la fusion de la Société avec la société SOPARINT S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 26, boulevard Royal:

- sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société en relation avec le Projet de Fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg C, n^o 2212 en date du 25 novembre 2006 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

- sur présentation des rapports de révision prescrits par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

3) Acceptation de l'émission de 930.000 actions sans désignation de valeur nominale de la Société (les «Nouvelles Actions») en contrepartie du transfert de tous les avoirs activement et passivement de la société SOPARINT S.A. à la Société selon le rapport d'échange suivant: pour 30.000 actions sans désignation de valeur nominale de la société SOPARINT S.A., les actionnaires de la société SOPARINT S.A. recevront 930.000 actions sans désignation de valeur nominale de la Société sans paiement d'une soulte en espèces. Les Nouvelles Actions jouiront des mêmes droits que les actions existantes à compter de la date effective de la fusion.

4) Acceptation de l'attribution aux actionnaires de la société SOPARINT S.A. des Nouvelles Actions de la Société.

5) Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

6) Décharge donnée au conseil d'administration et au réviseur d'entreprises indépendant spécial mandaté pour la fusion de la Société.

IV. Le projet de fusion en date du 15 novembre 2006 dont question à l'ordre du jour de l'assemblée a été publié au Mémorial en date du 25 novembre 2006 (le «Projet de Fusion»). Après que l'assemblée a approuvé les déclarations qui précèdent, le secrétaire de l'assemblée a lu le rapport du conseil d'administration de la Société et les rapports des réviseurs

d'entreprises mandatés par les conseils d'administration de la Société et de SOPARINT S.A., ces derniers rapports aboutissant à la conclusion suivante:

Rapport établi par ABA CAB Sarl:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisser à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Rapport établi par la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS Sarl:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des informations supplémentaires incluses dans le projet de fusion afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur le rapport d'échange et les méthodes d'évaluation adoptées pour la détermination du rapport d'échange avec pour objectif de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur base de notre connaissance générale des sociétés fusionnées acquise lors de l'exécution de notre mission. Dans le cadre de ces diligences, nous n'avons pas de commentaires à formuler sur les autres informations contenues dans le projet de fusion.»

En conformité avec l'article 271 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (la «Loi»), le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité des actes et formalités exécutés par la Société en relation avec la fusion, comme suit:

- le Projet de Fusion contient toutes les indications prescrites par l'article 261 de la Loi et a été publié au moins un mois avant la présente date,
- les rapports du conseil d'administration des deux sociétés sur la fusion remplissent les conditions de l'article 265 de la Loi,
- tous les documents requis ont été tenus à la disposition des actionnaires en conformité avec l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date de cette assemblée.

Après avoir entendu les rapports susmentionnés, lesquels rapports resteront annexés au présent acte, ensemble avec le Projet de Fusion, après avoir examiné les états comptables de la Société et de SOPARINT S.A. au 30 septembre 2006 et au vu des déclarations faites par le notaire instrumentant, l'assemblée a adopté chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion daté du 15 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la fusion de la Société avec la société SOPARINT S.A., une société de droit luxembourgeois, la fusion prenant effet du point de vue comptable à la date des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter le transfert de tous les avoirs activement et passivement de SOPARINT S.A. à la Société en contrepartie de l'attribution aux actionnaires de SOPARINT S.A. de titres nouvellement émis par la Société selon le rapport d'échange suivant: pour 30.000 actions sans désignation de valeur nominale de la société SOPARINT S.A., les actionnaires de la société SOPARINT S.A. recevront 930.000 actions sans désignation de valeur nominale de la Société sans paiement d'une soulte en espèces.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter l'attribution des 930.000 Actions Nouvelles aux actionnaires de SOPARINT S.A. en proportion des actions détenues par ceux-ci dans SOPARINT S.A. au 27 décembre 2006.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit dans la version allemande des statuts:

« **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital wird auf acht Millionen sechs hundert vier und vierzig tausend neun hundert Euro (8.644.900,- Euro) festgesetzt, eingeteilt in eine Million fünfundzwanzig tausend fünf hundert (1.025.500) Aktien ohne Nominalwert, wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.»

Sixième résolution

L'assemblée accorde décharge au conseil d'administration de la Société et au réviseur d'entreprises indépendant spécial en charge de la fusion de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

L'assemblée générale constate que la fusion a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de SOPARINT S.A. et qu'en conséquence la fusion est devenue définitive. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, L. Lorang, J. Rodrigues, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 22, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031664/211/113.

(070026698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Tradimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.373.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:
- Nomination de Madame Sarah Rayson, avec adresse professionnelle au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Classification des gérants suivants en gérants de classe A:

- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031665/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

KPI Investment Property 54 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.402.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth day of February.

Before Me, Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BGP INVESTMENT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.795, represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy with power of substitution given in Luxembourg, on the 9th of January 2007,

Mr Wolfgang Barg born on 26 September 1950 at Mühlheim-Ruhr (Germany) and with professional address at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany)

represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy with power of substitution given in Kiel, Germany, on the 8th of January 2007

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name KPI INVESTMENT PROPERTY 54 S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) Shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V.- Business year

Art. 14. Business Year.

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of dividends.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
BGP INVESTMENT S.à r.l.	235
Mr Wolfgang Barg	15
Total: two hundred and fifty shares	250

All the shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred euro (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred euro (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the Notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand four hundred (2,400.-) euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT S.à r.l. and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as Manager for an undetermined period:
 - BGP INVESTMENT, S.à r.l., having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.795.
- 2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour de février.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée à Luxembourg, le 9 janvier 2007,
et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne), adresse professionnelle à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany)

représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée à Kiel, Allemagne, le 8 janvier 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI INVESTMENT PROPERTY 54 S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport de souscription, de prise

ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toute société, qui serait actionnaire, direct ou indirect, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (auxquelles il est ci-après fait référence comme les Sociétés Apparentées).

Pour les besoins de cet Article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société directement ou indirectement détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand
- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds par, y compris mais non limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes et conditions jugés adéquats avec ou sans sûreté;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de l'entreprise (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois vouloir bénéficier du régime fiscal particulier de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées générales des associés**Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V.- Exercice social**Art. 14. Exercice Social.**

14.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2007.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
BGP INVESTMENT S.à r.l.	235
Mr Wolfgang Barg	<u>15</u>
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille quatre cents (2.400,-) euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT S.à r.l. et Monsieur Wolfgang Barg, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme Gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- BGP INVESTMENT S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795.
2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 31CS, fol. 101, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007032448/230/390.

(070027040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.721.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Madame Sarah Rayson, avec adresse professionnelle au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Classification des gérants suivants en gérants de classe A:

- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031666/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Novera Macquarie Renewable Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.991.

Par résolution signée en date du 22 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur David Muir Miller, avec adresse au 2nd Floor, Malt Bldg Wilderspool Park Greenalls Avenue, WA4 6HL Warrington, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur David Stephen Fitzsimmons, demeurant à Hammer Tower, Penshurst, Tonbridge, TN1 1 8HZ, Kent, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031780/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

MinFin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 37.390.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2006, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Marcos de Azevedo Ferreira França, avec adresse au 131, R. Abade Ramos, Apt 401, Jardim Botâni, BR-22.461-090 Rio de Janeiro, Brésil, de son poste d'administrateur avec effet au 31 décembre 2006.

- Nomination de Monsieur Patrick André, demeurant au 14, rue César Franck, F-75015 Paris, France, en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031668/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Quartier Kirchberg, s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 9.789.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUARTIER KIRCHBERG s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007031726/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04690. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Panalpina Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 62.052.

Rapport du conseil d'administration

Pendant le conseil d'administration du 28 septembre 2006 on a pris les décisions suivantes:

1. On a mis fin au mandat des administrateurs suivants:

- a) Monsieur Werner Regli, directeur général des finances et du controlling, demeurant à CH-4450 Sissach, Ebenrainweg 3, pour des raison de retraite, à partir de 30 septembre 2006.
- b) Monsieur Bruno Sidler, administrateur-délégué, demeurant à CH-8132 Egg b. Zurich, Rutistrasse 24 à partir de 30 septembre 2006.

On remercie ces personnes pour les services rendus.

2. Nomination de Madame Monika Ribar comme administrateur-délégué, ainsi qu'administrateur, demeurant à CH-4102 Binningen, Bündtenmattstrasse 53, à partir de 1^{er} octobre 2006.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour le conseil d'administration

J. Klompers

Administrateur

Référence de publication: 2007031759/1026/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Immogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 22.441.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOGEST S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007031727/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04689. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

—

Extrait de rassemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 janvier 2007

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 janvier 2007 que:

Les mandats de tous les administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2007:

- Dan Arendt avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Manuel Baldauff avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Philippe Bruneton avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Stéphane Césari avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Georges Deitz avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Dirk Dewitte avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Yves Francis avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Thierry Hoeltgen avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Georges Kioes avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Maurice Lam avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Benjamin Lam avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Sonja Linz avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Erwan Loquet avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Olivier Maréchal avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Barbara Michaelis avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Vafa Moayed avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Pascal Noël avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Franz Prost avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Gilbert Renel avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Benoit Schaus avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Eric Van de Kerkhove avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Johnny Yip avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Le mandat de réviseur d'ABAX AUDIT étant venu à échéance, l'assemblée décide de nommer jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2007 la société:

- ABAX AUDIT, ayant son siège social au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007031771/799/42.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Orsa 2006 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.513.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
ORSA 2006 S.A.
M. Kara / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007031728/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03701. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070026279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Pandora Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.118.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
PANDORA HOLDING S.A.
R. Donati / J.-M. Heitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007031729/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03703. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070026276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Cardoso et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 44.595.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.
Pour CARDOSO ET CIE S.à R.L.
D. Ransquin
Le liquidateur

Référence de publication: 2007032259/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05570. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070027235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Ridgefield Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.379.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RIDGEFIELD HOLDCO, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given on 31 January 2007.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of RIDGEFIELD ACQUISITION.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A manager and one B manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by RIDGEFIELD HOLDCO S.à r.l. pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following person is appointed as sole manager of the Company:

- Mr Jean-Francois Felix, born in Commercy, France, on 24 October 1969, residing at 50, avenue de la Motte Picquet, 75015 Paris, France.

3. The term of office of the sole manager is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RIDGEFIELD HOLDCO, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, non encore inscrite au registre du commerce et des sociétés,

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 janvier 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RIDGEFIELD ACQUISITION.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A et d'au moins un (1) Gérant B.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un membre A et d'au moins un membre B du conseil de gérance ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés.

dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par RIDGFIELD HOLDCO S.à r.l., ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Est nommé comme gérant unique de la Société:

- M. Jean-Francois Felix, né à Commercy, France, le 24 octobre 1969, demeurant au 50, avenue de la Motte Picquet, 75015 Paris, France.

3. Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31CS, fol. 85, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007031836/242/301.

(070026411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Restaurant-Pizzeria Il Fragolino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 56-58, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.036.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 600 du 6 août 1999,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2266 du 5 décembre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.036,

au capital social de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 26 janvier 2007,

enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 janvier 2007, volume 924, folio 55, case 12,

- que Madame Rosa Angela Lauria, gérante de restaurant, née à Salandra (Italie), le 14 février 1964, demeurant à L-8077 Bertrange, 133, rue de Luxembourg a cédé quarante-cinq (45) parts sociales à Monsieur Vincenzo Lauria, restaurateur, né à Salandra (Italie), le 13 mai 1967, demeurant à L-5752 Frisange, 25A, rue de Luxembourg

- que suite à cette cession de parts, les parts sociales sont détenues comme suit:

	Parts sociales
1.- Madame Rosa Angela Lauria, prénommée	50
2.- Monsieur Vincenzo Lauria, prénommé	50
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 février 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007031738/219/29.

(070026523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Twenty-five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.661.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 9 février 2007, que les parts sociales de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Designation de l'associé	Nombre de parts
FAIRLAND PROPERTY LIMITED, avec adresse au RG Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola, BVI	125
Total	125

Luxembourg, le 9 février 2007.

P. Gallasin

Gérant

Référence de publication: 2007031743/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Hazelwood Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.005.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société datée du 22 janvier 2007 que:

- Monsieur Jonathan Crowther, consultant, né à Stockton, Royaume-Uni, le 24 juillet 1950, résidant à La Carre, La rue de la Pointe, Saint Ouen, Jersey JE3 2AF, Iles Anglo-Normandes.

A été nommée gérant de la Société.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007031745/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Metropolitan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.367.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.672.

—
In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December,
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.984,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.939,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their capacity as shareholders (the «Shareholders») of METROPOLITAN PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.672 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on September 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2108 of November 11, 2006, have required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by one million one hundred seventy-two thousand five hundred euros (EUR 1,172,500.-), from one hundred ninety-five thousand euros (EUR 195,000.-) up to one million three hundred sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 1,367,500.-) by the issue of nine thousand three hundred eighty (9,380) Class A shares and two thousand three hundred forty-five (2,345) Class B shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The nine thousand three hundred eighty (9,380) Class A shares and the two thousand three hundred forty-five (2,345) Class B shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

Name of the Subscribers	Number and Class of Shares
HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., prenamed	9,380 Class A shares
Total	9,380 Class A shares
GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l., prenamed	2,345 Class B shares
Total	2,345 Class B shares

The nine thousand three hundred eighty (9,380) Class A shares and the two thousand three hundred forty-five (2,345) Class B shares newly issued have been fully paid up by the subscribers by a contribution in cash, so that the amount of one million one hundred seventy-two thousand five hundred euros (EUR 1,172,500.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at one million three hundred sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 1,367,500.-) represented by ten thousand nine hundred forty (10,940) class A shares and two thousand seven hundred thirty-five (2,735) class B shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 14,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.939,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées aux présents actes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associés (les «Associés») de METROPOLITAN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.672 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 Septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2108 du 11 novembre 2006, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un million cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 1.172.500,-), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 195.000,-) à un million trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 1,367,500,-) par l'émission de neuf mille trois cent quatre-vingt (9.380) parts sociales de Classe A et de deux mille trois cent quarante-cinq (2.345) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les neuf mille trois cent quatre-vingt (9.380) parts sociales de Classe A et les deux mille trois cent quarante-cinq (2.345) parts sociales de Classe B nouvellement émises ont été entièrement souscrites de la façon suivante:

Noms des Souscripteurs	Nombre et Classe de Parts Sociales
HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., pré-désignée	9.380 parts sociales de Classe A
Total	9.380 parts sociales de Classe A
GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l., pré-désignée	2.345 parts sociales de Classe B
Total	2.345 parts sociales de Classe B

Les neuf mille trois cent quatre-vingt (9.380) parts sociales de Classe A et les deux mille trois cent quarante-cinq (2.345) parts sociales de Classe B nouvellement émises ont été entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en numéraire, de sorte que la somme d'un million cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 1.172.500,-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 1.367.500,-) représenté par dix mille neuf cent quarante (10.940) parts sociales de classe A et deux mille sept cent trente-cinq (2.735) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 14.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. T'Serstevens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 53, case 8. — Reçu 11.725 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032253/242/125.

(070027144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.180.

Il résulte de quatre cessions que

- Monsieur Matthias Luecker, domicilié à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, a transféré la propriété de 26 parts sociales de la classe A de la société à responsabilité limitée LOGIX I S.à r.l. à la société FREQ INVESTORS GmbH, ayant son siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21 en date du 23 novembre 2006;

- Monsieur Matthias Luecker, domicilié à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, a transféré la propriété de 37 parts sociales de la classe A de la société à responsabilité limitée LOGIX I S.à r.l. à la société FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en date du 23 novembre 2006;

- Monsieur Matthias Luecker, domicilié à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, a transféré la propriété de 63 parts sociales de la classe A de la société à responsabilité limitée LOGIX I S.à r.l. à la société RCP 1 (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en date du 24 novembre 2006;

- Monsieur Matthias Luecker, domicilié à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, a transféré la propriété d'une part sociale de la classe B de la société à responsabilité limitée LOGIX I S.à r.l. à la société RCP 1 (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en date du 24 novembre 2006;

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

- RCP 1 (LUX) S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	63 parts sociales A
- FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	37 parts sociales A
- FREQ INVESTORS GmbH avec siège social à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21	26 parts sociales A
Total	126 parts sociales A
et	
RCP 1 (LUX) S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	1 part sociale B

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

LOGIX I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007031744/6341/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

Richemont Luxury Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.422.

Le registre de commerce est requis de procéder à l'inscription suivante suite à la nomination de,

- M. Jan Rupert

En date du 12 juillet 2006.

Conseil d'Administration:

M. Johann Rupert, Magnolia Street, Heldervlei, Somerset West, 7130 République d'Afrique du Sud

M. Albert E. Kaufmann, 50, chemin de la Chenaie, CH 1293, Bellevue-Genève

M. Norbert A. Platt, 50, chemin de la Chenaie, CH 1293, Bellevue-Genève

M. Richard Lepeu, 50, chemin de la Chenaie, CH 1293, Bellevue-Genève

M. Bernard Fornas, 11, rue du Marché, CH-1201 Geneva

M. Jan Rupert, 50, chemin de la Chenaie, CH 1293, Bellevue-Genève

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007031855/764/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01536. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 janvier 2007

Au Conseil d'Administration de T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

De nommer Francois Cottong et Jacques de Patoul en tant que Fondés de Pouvoirs B avec effet au 1^{er} janvier 2007.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Hans van de Sanden

Robert Kimmels

Michel van Krimpen

- L'Administrateur-délégué est:

Hans van de Sanden

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Séverine Canova

Alexandra Petitjean

Alan Botfield

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Hille-Paul Schut

Ton Zwart

Marc Torbick

Thijs van Ingen

Mark Beckett

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Gilles Lecomte

Audrey Raphael

Laetitia Ambrosi

Davy Beaucé

Valérie Ingelbrecht

François Cottong

Jacques de Patoul

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

H. van de Sanden

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007031746/710/41.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.
